

COMMUNE DE VERSOIX

**Compte rendu
administratif et financier
de l'exercice 1972**

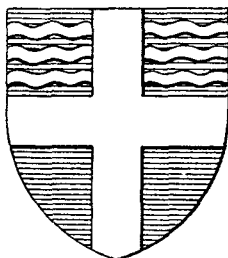
pour la période du 1^{er} mai 1972 au 30 avril 1973

présenté au

CONSEIL MUNICIPAL

par le

CONSEIL ADMINISTRATIF



Renseignements utiles

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée **par écrit** au Maire.

Les Conseillers administratifs reçoivent à la Mairie sur rendez-vous.

Secrétariat

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert tous les jours, de 7 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h.; il est fermé le samedi.

Compte de chèques postaux : 12 - 2827.

Téléphones : 55 10 25 et 55 21 68.

Etat civil

Les mariages sont célébrés sans frais par l'officier de l'Etat civil ou son suppléant, le mercredi et le vendredi. S'ils sont célébrés un autre jour, il sera exigé une taxe de 20 francs.

Infirmières d'hygiène sociale

Mlles Mireille Curchod et Marie-Gabrielle Maye. Tél. 55 10 80, de 11 h. à 12 h.
Pesée des nourrissons le jeudi de 15 h. à 16 h. 30.

Entraide familiale de Versoix et environs

Président : M. Robert Piccot.

Responsable du placement : Mme Monique Levrat, tél. 55 11 56.

Service incendie

Etat-Major : Cap. R. Ramseyer	Téléphone 55 22 03
Plt G. Alessi	Téléphone 55 16 53
Plt P. Marcuard	Téléphone 55 13 67
Plt Ch. Wicht	Téléphone 55 27 52

Inspecteur du bétail

M. Charles Baechler, 4, chemin de l'Ancien-Péage. Suppléant : M. Lacroix, Mairie.

Voirie

Horaire des levées

Secteur lac, soit la partie de la commune située entre le lac et la voie des CFF, chaque lundi, mercredi et vendredi dès 6 h. 30 du matin.

Secteur Jura, soit la partie de la commune située au-dessus de la voie des CFF, chaque lundi et vendredi dès 6 h. 30 également.

La levée des gros déchets (verre, ferraille, etc.) dont le poids est limité à 30 kg a lieu le premier jeudi de chaque mois pour le secteur lac et le second jeudi pour le secteur Jura.

Les levées qui coïncident avec des jours fériés officiels ne sont pas remplacées.

L'emploi des sacs à ordures, en matière plastique, est vivement recommandé.

COMMUNE DE VERSOIX

**Compte rendu
administratif et financier
de l'exercice 1972**

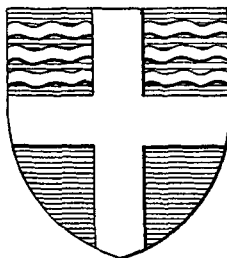
pour la période du 1^{er} mai 1972 au 30 avril 1973

présenté au

CONSEIL MUNICIPAL

par le

CONSEIL ADMINISTRATIF



CONSEIL MUNICIPAL

élu le 25 avril 1971

Entré au Conseil en :

PARTI LIBÉRAL :

MM. Genequand Noël	1939 et 1951
Leyvraz Jean	1967
Mme Naftule Laure	1970

PARTI RADICAL :

MM. Burkin Charles	1971
Cachin Gaston	1968
Clément Régis	1971
Colli Roland	1971
Marquis Jean-Pierre	1973
Mettaz Ferdinand	1959
Resseguier Alain	1971
Mme Zollinger Carmen	1971

PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN :

MM. Alessi Serge	1963
Bapst François	1963
Lehmann Claude	1959
Mme Levrat Monique	1971
Mme Pernet-Girard Micheline	1967
MM. Piccot Robert	1953
Salamin Pierre	1971
Schumacher François	1971

ENTENTE COMMUNALE :

MM. Pasche Charles	1971
Naine Paul	1965

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

pour la période 1972-1973

Présidente :	Mme Micheline Pernet
Vice-président :	M. Ferdinand Mettaz
Secrétaire :	M. Marcel Lacroix
Vice-secrétaire :	Mlle Denise Rosé

COMPOSITION DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission des finances : MM. Genequand, président; Bapst, Burkin, Clément, Marquis, Naine, Piccot et Salamin.

Commission des bâtiments : MM. Lehmann, président; Burkin, Cachin, Mme Naftule, Naine, Mme Pernet, Schumacher et Mme Zollinger.

Commission des travaux : MM. Bapst, président; Alessi, Cachin, Colli, Lehmann, Leyvraz, Marquis et Pasche.

Commission de construction de l'école de Montfleury : MM. Naine, président; Colli, Mme Levrat, Mettaz, Mme Naftule, Resseguier, Salamin et Schumacher.

Commission de l'urbanisme et du développement : MM. Mettaz, président; Alessi, Bapst, Clément, Genequand, Lehmann, Naine et Resseguier.

Commission des sports et loisirs : MM. Mettaz, président; Alessi, Colli, Mme Levrat, Leyvraz, Pasche, Piccot et Resseguier.

Commission d'étude des problèmes sociaux : M. Chevallier, président; Mmes Naftule, Pernet, Zollinger, M. Pasche.
Hors Conseil : Mlle Curchod, Mme J. Leyvraz, M. le Dr F. Ramseyer, MM. Charles Wicht et Amedée Brun.

Fondation communale Versoix-Centre : MM. May, président; Estier, Leyvraz, Naine, Knoblauch, P. Wicht.

Commission de réclamation de la taxe professionnelle : Nommés par le Conseil municipal : MM. Cachin, Golay, Ch. Wicht. Nommés par le Conseil administratif : MM. Lacroix et Muhlheim. Nommés par le Conseil d'Etat : Mme Gabus et M. Bianchetti.

CONSEIL ADMINISTRATIF

élu le 23 mai 1971

MM. Chevallier François
Courtois René
Wicht Pierre

Répartition des fonctions administratives pour la législature 1971-1975

- M. F. Chevallier** (suppléant M. R. Courtois)
Bâtiments - Bibliothèque - Police et circulation - Affaires militaires - Protection civile - Service du feu - Manifestations - Problèmes sociaux.
- M. R. Courtois** (suppléant M. Pierre Wicht)
Travaux aux routes - Voirie - Cours d'eau - Plage et sports - Stade et places de jeux - Agriculture et forêts - Cimetière.
- M. P. Wicht** (suppléant M. F. Chevallier)
Administration générale - Finances - Taxe professionnelle - Instruction publique - Location - Urbanisme - Etat civil.

Compte rendu administratif et financier

de l'exercice 1972

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'exercice 1972, que nous nous proposons de retracer à votre intention et à celle de l'ensemble de nos administrés, a été marqué par la démission de M. Samuel May, conseiller municipal, qui, sur ordre médical, s'est trouvé dans l'obligation de restreindre momentanément son activité déjà particulièrement chargée sur le plan professionnel.

M. May a néanmoins conservé son poste de président de la Fondation communale Versoix-Centre, et nous avons été heureux de constater que sa santé, parfaitement rétablie, lui avait permis de reprendre sa charge sans restriction au moment où cette institution s'attelle à la construction des futurs immeubles de la rue de l'Industrie.

Lors de la séance du Conseil municipal du 5 février 1973, la présidente, Mme M. Pernet, ainsi que M. F. Chevallier, maire, ont exprimé tour à tour leur reconnaissance au démissionnaire, conseiller particulièrement attentif à tous nos problèmes communaux, et souhaité la bienvenue à son successeur, M. Jean-Pierre Marquis.

Le 7 mars dernier, une nombreuse assistance a rendu les derniers devoirs à l'un de nos concitoyens spécialement attaché et dévoué à notre commune, M. Jacques Ricci, membre de la Fondation communale Versoix-Centre où ses avis et ses grandes connaissances en matière immobilière étaient hautement appréciés.

A la fois généreux et discret, le regretté disparu a rendu à plusieurs reprises de grands services à la commune de Versoix; nous réitérons à sa famille, notamment à Mme Ricci, notre vive sympathie.

Le Conseil municipal s'est réuni à six reprises et les séances de commissions ont été particulièrement nombreuses en raison des multiples problèmes qui se posent du fait du développement considérable que connaît la commune au cours de ces années.

Les charges sont non moins croissantes pour le Conseil administratif, qui doit consacrer de plus en plus de temps à la tâche qui est la sienne.

Administration communale

M. Raphaël Falconnet, qui assumera avec son épouse la fonction de concierge du nouveau groupe scolaire de Montfleury, dès la rentrée de septembre prochain, a été provisoirement incorporé au personnel

des travaux à partir du 1er septembre 1972. Il s'est confirmé d'emblée un parfait collaborateur et un excellent camarade pour notre équipe.

L'adaptation de la comptabilité communale à la mécanisation s'est effectuée sans trop de difficultés et celle-ci est actuellement celle des autres grandes communes genevoises et conforme aux exigences du Département de l'Intérieur.

Pour la première fois, notre comptabilité a été soumise à la vérification d'une fiduciaire dont vous trouverez dans le présent compte rendu le rapport et le bilan dressés par elle.

Nous remercions la Société Fiduciaire et d'Etudes Fiscales et tout spécialement son collaborateur M. Charles Wicht de leur précieux appui.

Finances

Les mesures de prudence dont nous faisons état dans le précédent compte rendu quant à nos dépenses de l'exercice 1972 se sont révélées justifiées et le produit de perception du centime additionnel s'est même trouvé légèrement inférieur à nos prévisions budgétaires, avec un montant de Fr. 34 916.37. Il est vrai que le reliquat des impôts communaux non perçus marque une nouvelle augmentation pour atteindre, au 31 décembre dernier, la somme de Fr. 564 312.22. Cet état de fait, dû à l'envoi tardif des bordereaux, se retrouve dans la plupart des communes de notre canton. Pour l'exercice en cours, le Département des Finances a pris des mesures propres à remédier à la situation et nombreux sont déjà les contribuables qui ont reçu le bordereau 1973.

Fort heureusement pour nous, les inévitables crédits supplémentaires réduits au strict minimum de Fr. 115 863.20 ont été plus que compensés par des économies réalisées sur certains autres postes du budget, ce qui nous a permis de boucler nos comptes sans déficit, mais avec un mini-bénéfice de Fr. 2 503.25.

Nous restons à espérer que la venue de quelque 350 familles nouvelles nous permettra d'atteindre le rendement escompté de Fr. 37 000.— par centime additionnel 1973.

La faible production de nos impôts provient, pour l'essentiel, du fait que la grande majorité des Versoisiens est composée de demi-contribuables pour notre trésorerie, étant donné que la commune de domicile et celle du lieu de travail se partagent, par parts égales, le produit des centimes additionnels. Cette situation subsistera aussi longtemps que la loi actuelle restera en vigueur et qu'il n'existera pas davantage de possibilités de travail sur place. Les cités à croissance rapide, sans développement correspondant du secteur industriel, ont toutes à souffrir de ce fait.

Etant donné les restrictions en matière de crédit décidées par les autorités fédérales, nous sommes privilégiés d'avoir contracté suffisamment tôt les emprunts de Fr. 6 500 000.— qui nous étaient indispensables tant pour l'école de Montfleury, que pour l'immeuble de la route de Saint-Loup. Toutefois, ce montant ne sera pas suffisant pour couvrir nos engagements, aussi nous sommes-nous inscrits pour

obtenir Fr. 2 000 000.— supplémentaires auprès de l'Association des Communes genevoises, qui avait mission de grouper les demandes de ses membres.

Le fonds d'équipement communal nous a donné l'assurance de prise en charge de la totalité des intérêts des emprunts pour 1973; c'est là une aide dont nous ne saurions nous passer en l'état actuel des choses.

Construction, urbanisme et développement

Jamais encore autant de grues ne s'étaient dressées dans le ciel de Versoix qu'au cours de l'automne 1972: Montfleury, Ch. Argand, Aigle de Genève, Route de Sauverny, Av. Lachenal, Route de St-Loup, Route des Fayards. A fin avril de cette année, 386 appartements se trouvaient en construction et plus de 200 sont prêts à démarrer; les projets restent nombreux.

Le morcellement du Champ de la Croix est chose faite et 3 villas sur les 26 prévues se trouvent déjà sous toit.

Les restrictions en vigueur ne permettent pas de déterminer à quelle cadence ce qui est encore sous forme de projet sera réalisé; des accommodements sont toutefois prévus pour la construction de logements de certaines catégories.

Au moment de mettre en chantier son premier immeuble, qui longe l'avenue Lachenal, la Fondation Versoix Centre-Gare a rétrocedé comme convenu à la commune la valeur du hors-ligne acquis par cette dernière pour permettre l'élargissement de la chaussée et la création du passage inférieur, cela en compensation de certaines facilités qui lui ont été accordées.

Dans le but de hâter la réalisation des immeubles de la rue de l'Industrie, en réduisant le nombre des partenaires intéressés à ce projet, la commune s'est rendue propriétaire des deux parcelles que l'Etat de Genève possédait en bordure de cette artère. Le chef du Département des Travaux publics, avec qui nous avons eu à traiter cette affaire, s'est montré extrêmement compréhensif à notre égard; moyennant l'engagement d'utiliser le terrain pour la construction de logements à caractère social, celui-ci nous a été cédé au prix coûtant.

L'arrêté fédéral du 2 mars 1972 instituant des mesures urgentes en matière d'aménagement du territoire a placé la division de l'urbanisme dans l'obligation de dresser une carte du canton déterminant les différentes zones, dont certaines seront soustraites à la possibilité de construire pendant une période de trois à cinq ans, cette durée n'étant pas encore nettement définie. Cette carte va faire l'objet d'une enquête publique; étant donné sa nature restrictive, les recours seront certainement nombreux. Chez nos voisins vaudois où les plans des diverses zones constructibles dépendent des communes, les autorités cantonales ont procédé directement et sans consultation préalable à des réductions importantes qui se traduisent par un grand mécontentement et une hausse du prix des terrains dans les secteurs maintenus. Ce dernier résultat se trouve être exactement l'inverse de celui que recherchent les autorités fédérales.

Les mesures dont nous venons de faire état nous mettent dans l'obligation de reprendre notre plan des zones en vue de l'adapter aux conditions nouvelles. D'autre part, le plan triennal élaboré par le Conseil administratif aura également à en subir les conséquences et, partant, à être retardé dans sa réalisation.

La commission de développement a constitué un groupe de travail composé de 3 de ses membres : MM. François Bapst, ingénieur civil; Claude Lehmann et Alain Resseguier, architectes; ce groupe s'est rapidement mis au travail et sa tâche consiste à collaborer avec le Conseil administratif à la planification du Versoix futur à la lumière du plan directeur et des études faites précédemment. Ce groupe de travail a déjà dressé un rapport de toute utilité.

Nous ne voudrions pas manquer de relever que 2 jeunes architectes EPF, MM. May et Leuba, ont effectué un brillant travail de diplôme sur la commune, travail qui constitue une contribution supplémentaire d'un grand intérêt pour ceux qui ont et auront la tâche de conduire notre commune.

Nous avons porté, les uns et les autres, notre meilleure attention aux problèmes posés par le passage à niveau de Pont-Céard en raison de l'entrave qu'il présente à la circulation dans le secteur et le danger que constitue la traversée des voies pour les écoliers, la plupart très jeunes puisque fréquentant les classes enfantines.

Tant le Département des Travaux publics que la direction de l'Arrondissement des CFF ont fait un excellent accueil à notre projet de création d'un passage sous voies élaboré par M. Bapst. A ce passage s'ajoutent des problèmes complexes de voies de circulation dans le secteur de jonction avec la route de Suisse, qui ont été étudiés par le bureau de M. Paul Stoucky, ingénieur-géomètre officiel.

Ce sont donc des dossiers complets et précis qui se trouvent actuellement en main des différents services intéressés; nous ne pensons pas faire preuve d'un optimisme exagéré en disant que nous espérons une assez prochaine mise en chantier de travaux dont l'importance ne peut échapper à personne.

Notons également que nous avons pris contact avec M. J. Krähenbühl, ingénieur de la circulation, pour traiter avec lui des problèmes délicats de jonction d'un chemin de Pont-Céard plus largement fréquenté — nous veillons toutefois à ne pas lui donner le caractère d'une artère principale — avec la route de Suisse. Nous avons également rencontré auprès de ce spécialiste la meilleure compréhension.

En attendant cette réalisation, qui marque un certain retard à notre gré, notre nouveau collaborateur, M. Raphaël Falconnet, surveille le passage des écoliers aux heures des entrées et sorties des classes.

Nous sommes finalement parvenus à doter de noms les chemins situés au-dessus de l'autoroute; le Service des forêts a déjà mis en place pour sa part de forts jolis panneaux de bois donnant l'appellation choisie. Quant à nous, nous sommes dans l'attente de plaques de métal que placeront nos cantonniers sur les chemins à caractère essentiellement communal.

Le chemin qui dessert le morcellement du Champ de la Croix et porte le nom de J.B. Terray, premier maire genevois de Versoix, a été construit selon les normes établies par le D.T.P. Il pourra être ainsi incorporé au domaine communal.

Bâtiments communaux

Le poste entretien des bâtiments représente un montant élevé de nos comptes; signalons qu'il comporte également les locations que nous avons à payer pour la mairie, les locaux de la Croix-Rouge, la bibliothèque et l'école provisoire de Montfleury qui représentent une somme de Fr. 32 000.—.

Le solde du crédit a été consacré à de multiples travaux dont nous ne relèverons que l'essentiel, soit : remplacement du brûleur de l'école Courvoisier; peinture intérieure et pose d'un bouilleur dans le pavillon du chemin Argand; aménagement de la troisième classe provisoire de Montfleury; obturation d'une fuite dans la toiture du groupe Lachenal; vitrification du sol de la salle de gymnastique; transformation d'une partie des portes vitrées des classes et pose d'un éclairage extérieur au groupe Lachenal.

La construction de la nouvelle école de Montfleury a avancé bon train et le 15 décembre une sympathique réunion marquait le bouquet du gros œuvre du groupe des classes qui est actuellement en voie d'achèvement.

L'ouverture de la troisième classe provisoire dans la maison de maîtres nous a dispensés d'occuper, comme primitivement prévu, le bâtiment en construction au début janvier. Il en est résulté de multiples avantages tant pour l'architecte que pour les entreprises et le maître de l'œuvre.

L'entreprise Molino s'est vue confier également la maçonnerie et le béton armé de la salle de gymnastique et du logement du concierge; favorisés par le beau temps et une meilleure disponibilité de personnel, ces travaux avancent également avec un maximum de rapidité. La situation est aussi favorable, si ce n'est meilleure encore, pour l'immeuble de la voirie et du service du feu, à la route de Saint-Loup, dont le gros-œuvre a été attribué à l'entreprise Jean Spinedi. Actuellement, ce chantier marque deux mois d'avance sur le planning et l'ensemble des locaux pourra être occupé dans le courant de cet automne.

Routes et travaux

Le poste des travaux avait été réduit à un minimum, lors de la préparation du budget 1972, de manière à permettre la constitution d'une réserve en vue de la construction du passage à niveau de Pont-Céard. Par surcroît, nous avons chargé nos cantonniers de procéder, par mesure d'économie, au maximum des travaux d'entretien, ce qu'ils ont accepté de bonne grâce. C'est ainsi qu'en dehors du règlement de

certaines factures découlant de l'élargissement de l'avenue Lachenal — pose du second tapis, travaux des Services Industriels — nous n'avons pratiquement effectué aucun paiement à des entreprises de travaux publics.

Nous avons mis à l'étude, conjointement avec la commission des travaux, l'élargissement du chemin de Villars jusqu'au devant de la propriété de M. Henoux. Après avoir reconsidéré ce projet à plusieurs reprises, nous avons opté d'un commun accord pour une solution simplifiée, réalisable en partie par notre personnel. Le coût du travail primitivement prévu et la nécessité d'enlever des arbres sont à l'origine de ce changement d'optique.

Tout comme les grandes cités, Versoix connaît de sérieuses difficultés avec le stationnement des véhicules, cela tout spécialement aux alentours de nos plus récents complexes immobiliers. C'est ainsi qu'au chemin Argand, les deux côtés de la chaussée sont régulièrement envahis par les véhicules, rendant ainsi la circulation extrêmement difficile et mécontentant les anciens résidents, qui voient fréquemment les entrées de leur propriété obturées.

Cette situation, que la municipalité cherche activement à améliorer, en collaboration avec les groupes constructeurs, provient de l'augmentation proportionnelle par foyer du nombre des voitures. Il est en effet courant qu'une seule famille en possède deux et même davantage s'il existe des enfants en âge de conduire.

A chaque dépôt de nouvelles requêtes en autorisation de construire, nous intervenons régulièrement pour que le maître de l'œuvre aménage le plus grand nombre de places possible de parc sur son domaine.

En prévision de l'hiver, nous avons fait l'achat d'une lame à neige destinée à équiper le véhicule Land Rover; pour la seconde fois, nous avons connu une saison exceptionnelle au cours de laquelle nos cantonniers n'ont pratiquement pas eu à intervenir.

Ces mêmes cantonniers ont encore augmenté la décoration florale de la commune qui leur a valu, pour la seconde fois, d'obtenir le premier prix des communes sans service de parcs et promenades organisé. Nous leur réitérons nos remerciements et nos félicitations, ainsi qu'à M. Marquis, chef du poste de douane de Sauverny, qui continue à prendre le plus grand soin de ce passage franco-suisse.

Assainissement et voirie

Le bureau Perreten et Milleret, et tout spécialement son collaborateur M. Maslénikoff, qui, rappelons-le, nous tient lieu de bureau technique, porte toujours la meilleure attention à nos problèmes d'assainissement qui sont, hélas! bien loin d'avoir tous trouvé solution.

Les propriétaires des immeubles de l'avenue Vernes n'ont pas encore procédé au raccordement des eaux claires au collecteur qui a été amené à leur portée. Dans le secteur de Versoix-la-Ville, nous devons nous attendre à engager des dépenses assez importantes pour

réaliser les canalisations qui doivent permettre aux constructeurs de certains immeubles d'assurer les écoulements des eaux de surface. Plus que jamais, nous avons obligation de veiller, lors des constructions nouvelles, à l'application du régime séparatif des eaux, mais encore faut-il que les collecteurs publics existent et leur construction incombe à la commune.

La possibilité d'assurer l'assainissement des fermes du Château, au Hameau de Sauvigny, a été étudiée très attentivement par la division de l'assainissement. En raison de la dépense à engager, jugée très élevée par habitant, et du fait qu'aucun développement n'est prévu dans cette région, le Conseil administratif n'a pas jugé bon de proposer cette dépense pour le moment, cela d'autant plus qu'en complément des sommes à engager dans des zones déjà déclassées, l'assainissement de certains secteurs de la commune, tels Richelien, La Bâtie, le Hameau de Sauvigny nous paraît plus urgent que les fermes du Château, où la majorité des eaux usées s'écoule dans des fosses.

A notre demande, la maison Odelet, dont le travail nous donne toujours entière satisfaction, s'est organisée pour assurer une troisième levée hebdomadaire des ordures ménagères dans le secteur de la commune situé entre le lac et la voie CFF. Cette mesure a été étendue à certains immeubles du secteur Jura. Les modifications d'horaire entraînées par cette amélioration ont été portées à la connaissance des intéressés par voie de circulaire.

Plage, port et terrains de sports

Le préposé aux travaux a consacré passablement de temps au projet de piste VITA, dont le tracé a été déterminé d'entente avec les services cantonaux des forêts et celui des sports. Etant donné la nature du sol sur certains tronçons (terrain humide et glaiseux), nous avons posé comme conditions à la prise en charge de l'entretien qu'un apport de matière graveleuse soit fait sur les points critiques afin que le cheminement soit praticable par tous les temps.

Cette exigence absolument justifiée entraîne évidemment une certaine mise de fonds que les responsables de l'Association genevoise des sports ont eu pas mal de peine à réunir; nous pensons que la réalisation de la piste ne doit plus guère tarder.

Depuis plusieurs années déjà, le tennis-club de Versoix envisage de construire un club-house à proximité de ses courts, cela sans autre aide de la commune que la cession d'un droit de superficie. Le Conseil municipal a donné son accord; les plans ont été déposés en vue d'obtenir l'autorisation de construire, mais la réalisation a été retardée entre autres par la mise à l'enquête publique du projet.

Nous sommes en contacts quasi permanents avec les services cantonaux concernant Port Choiseul, aussi bien sa plage que les voies d'accès et les places de stationnement. L'Etat a fait un gros effort pour remédier, partiellement du moins, à la situation actuelle; c'est ainsi qu'il a acquis deux parcelles de M. Wavre sur lesquelles il aménage

Présentement des parkings qui seront loués et qui pourront recevoir aussi bien les embarcations que les voitures. Ces travaux exigent une participation communale sous forme de l'élargissement du chemin des Graviers et la création d'un trottoir. Le Conseil municipal a voté, lors d'une récente séance, le crédit nécessaire qui est modeste par rapport aux améliorations en cours.

Nous sommes intervenus également pour que le port soit doté d'un garde en raison du nombre sans cesse croissant des embarcations et des *déprédations commises intentionnellement ou non*. Malheureusement, les finances de l'Etat, comme celles de la commune, sont limitées et l'engagement d'un surveillant a été reporté.

Eclairage public

Une lampe supplémentaire a été placée au chemin de Montfleury et l'avenue Deshusses se trouve désormais convenablement éclairée.

A notre connaissance, toutes les anciennes armatures pourvues d'ampoule doivent actuellement être remplacées par des luminaires modernes, à la fois d'un meilleur rendement et nécessitant des remplacements beaucoup moins fréquents.

Police et circulation

Nos rapports avec la gendarmerie restent excellents; promu à l'échelon supérieur, le brigadier Rossier nous a quittés et a été remplacé par le brigadier Dutoit. Nous réitérons nos remerciements au premier nommé et nos souhaits de bienvenue à son remplaçant.

Comme les années précédentes, la circulation et le stationnement au Vieux Port sont restés la grosse préoccupation de nos agents. La saison dernière, la confusion fut telle certains jours qu'il leur était pratiquement impossible d'intervenir. Souhaitons que les travaux en cours allègent quelque peu une situation qui ne fait que s'aggraver avec l'augmentation du nombre des automobiles et des embarcations stationnées dans le port.

Ecoles

Nos écoles comptent 23 classes, dont certaines possèdent des effectifs élevés. Le Département de l'Instruction publique nous a demandé de prévoir l'ouverture de 4 classes enfantines et de 4 classes primaires pour la rentrée prochaine à Montfleury. La commande du mobilier correspondant a été passée.

Une fructueuse collaboration se poursuit entre la mairie et le corps enseignant à qui une indemnité est désormais versée pour faire face aux achats d'accessoires et de petit matériel qui ne sont pas mis à disposition par le Département et pour lesquels il était précédemment demandé une participation des parents.

Nous réitérons notre gratitude à M. Jean Tochon, maître principal, aux instituteurs et institutrices de l'intérêt constant qu'ils portent aux enfants, pas toujours faciles, qui leur sont confiés.

Merci également aux préposés de l'entretien des bâtiments pour le soin qu'ils apportent dans l'accomplissement d'une tâche souvent bien ingrate et pourtant d'une grande importance. Grâce à leur concours, nos différents bâtiments conservent un état exceptionnel. La mise en chantier du cycle d'orientation est imminente et les travaux de terrassements auront vraisemblablement débutés au moment où paraîtront ces lignes. Les premières classes pourront déjà être occupées lors de la rentrée de septembre 1974, leur solde sera terminé un an plus tard. La construction de trois salles de gymnastique et de l'aula de 300 places sera achevée en 1976; la commune pourra disposer de ces derniers locaux.

Comme prévu, le poste communal de commandement de la P.C. sera édifié simultanément en sous-sol.

Bibliothèque communale

Sous la dynamique impulsion de Mme Hélène Levrat, à qui nous réitérons ici l'expression de notre reconnaissance, pour les services qu'elle rend à la fois à la commune et à sa population, la bibliothèque poursuit son mouvement ascendant. Nous nous efforçons de mettre à sa disposition un crédit suffisant pour le renouvellement des ouvrages.

Service social

Les membres de la commission sociale consultative se montrent à la fois très attentifs et dévoués aux problèmes qui sont ceux de ce service.

• Les allocations communales versées deux fois par an aux personnes au bénéfice de l'aide cantonale restent particulièrement appréciées. Il existe toutefois une ombre au tableau pour ces ayants droit depuis l'entrée en vigueur des nouvelles prestations AVSI. L'aide cantonale a été réduite, parfois même supprimée totalement, au point que l'amélioration escomptée ne couvre même pas l'augmentation du coût de la vie survenue ces deux dernières années. Il en est résulté une déconvenue bien compréhensible — la presse n'avait-elle pas parlé de rentes doublées? — un grand mécontentement qui s'est traduit par une collecte impressionnante de signatures de contestataires et une manifestation à la fois pacifique et digne de nos aînés. Nous avons la certitude que cette situation devra être reconsidérée.

En fin d'année, la commission a organisé un après-midi récréatif agrémenté par les productions du réputé groupe Genève Chante, qui a connu un grand succès. Une sortie en car, avec goûter en cours de route, est d'ores et déjà prévue pour le mois de juin prochain.

A l'heure actuelle, les deux dévouées collaboratrices de l'entraide familiale de Versoix, association dont la responsabilité a passé de

Mme Henri Salina à Mme Bernard Levrat, parviennent tout juste à faire face à tous les appels qui leur sont adressés. L'augmentation importante de la population va certainement nous contraindre à revoir toute l'organisation de l'actuel service social communal.

Sur le plan des soins à domicile, de la pesée des nourrissons et des conseils aux jeunes mères, nous avons le privilège de pouvoir continuer à bénéficier de la présence de Mlles Curchod et Maye, qui effectuent un travail considérable à Versoix et alentours avec autant de compétence que de discrétion.

Nos généreux donateurs habituels ont permis, une fois de plus, une large distribution de paquets de Noël parmi nos administrés âgés, isolés ou chargés de famille.

Un service de transports de personnes handicapées qui s'effectuent généralement à destination de l'Hôpital, des établissements hospitaliers divers, de spécialistes, fonctionne parfaitement grâce au concours de personnes particulièrement dévouées et désintéressées.

La Fondation pour la vieillesse est parvenue à conclure un accord avec la Société Le Grütli en vue d'assurer contre la maladie les personnes âgées de plus de 55 ans. Cette possibilité a été portée à la connaissance de près de 500 de nos administrés et 120 personnes non encore assurées ont profité de cette occasion exceptionnelle de se prémunir contre les conséquences de la maladie.

A toutes les personnes qui se dévouent pour faciliter l'existence de nos concitoyens, le Conseil administratif réitère sa vive reconnaissance.

Service du feu

Nos sapeurs-pompiers, toujours aussi dévoués et bien entraînés, ont été appelés à prêter main-forte à leurs collègues de Collex-Bossy lors de l'incendie qui a partiellement détruit, dans le courant de l'été dernier, le moulin de Richelien. Ils sont également intervenus avec succès lors de divers feux de cheminée et autres.

L'échelle tant désirée a été livrée dans les délais prévus et ses utilisateurs en sont absolument satisfaits; elle leur permet désormais d'intervenir efficacement auprès de nos nouvelles constructions de gabarit élevé.

L'équipement général a continué à être amélioré; il est complété par tout un lot de matériel, propriété de la Protection civile.

Le sapeur Jean Chanson a donné sa démission après avoir fidèlement servi la compagnie pendant 32 ans. Nous lui réitérons notre reconnaissance.

Protection civile

Le troisième cours de répétition de la Protection civile, devenu opérationnelle, a eu lieu les 13 et 14 avril 1972 sur le territoire communal et groupait 81 personnes. Le Conseil administratif avait, comme l'an passé, mis à disposition la villa Pfaeffli et le terrain attenant pour l'exercice général.

L'évolution rapide de l'activité de la Protection civile non seulement de notre commune, mais encore de notre pays, posera très bientôt des problèmes de formation de cadres; d'interventions intercommunales sans parler de celles entre pays limitrophes; d'achat de matériel et, enfin, de place. Heureusement que la construction du Cycle d'orientation, qui débute, permettra à la Protection civile de pouvoir disposer de son poste de commandement et d'annexes en suffisance.

La Protection civile s'efforce de prendre forme; elle n'a comme expérience que trois cours de répétition. Elle est jeune encore, mais on exige déjà d'elle de la maturité. Son état-major en est conscient et il s'efforce, dans la mesure de ses moyens et de son temps, de prévoir l'imprévu.

Forêts communales et canal

M. Marcel Jacot, garde forestier, continue à porter toute son attention à nos forêts communales avec plein succès. Leur aspect et leur état sont en effet considérablement améliorés depuis qu'il en prend soin avec le concours de dévoués bûcherons.

Actuellement, la forêt des Mayettes, qui borde la route de Sauvigny, côté Vaud, se trouve complètement nettoyée et replantée d'essences diverses judicieusement choisies par rapport à la nature du sol. Au cours de ce printemps, 6000 plants ont été encore mis en terre.

A une époque où l'environnement retient tant d'intérêt, nous avons plaisir à relever que la vaste étendue boisée que comprend la commune de Versoix est de plus en plus fréquentée par des promeneurs de tous âges à la recherche de cette tranquillité dont nous prive la vie moderne.

Sur l'initiative de M. J.P. Schrickler, maître au Collège de Genève, une petite réserve naturelle agrémentée d'une mare a été créée dans la forêt cantonale, à hauteur du hameau de Sauvigny, au lieu-dit Les Follatières, dans le but d'intéresser la jeunesse au développement de la faune et des insectes de notre région.

D'autre part, nos cantonniers ont procédé au réaménagement de la magnifique promenade qui exista en son temps dans la partie boisée du domaine du Grand Montfleury mise provisoirement à disposition de la commune et de ses habitants par ses propriétaires. C'est là un travail considérable que nos hommes ont effectué avec leur bon goût coutumier, dégageant les cheminements, reconstruisant les passerelles, enlevant des monceaux de déchets jetés là par des entreprises ou certains habitants du quartier.

Cette promenade est unanimement appréciée et nous adressons un pressant appel à ses usagers, non seulement pour qu'ils en respectent la propreté, mais encore qu'ils fassent un peu de police pour maintenir en état un magnifique emplacement totalement livré à lui-même pendant plus de dix ans.

Le sentier qui longe le canal a été complètement nettoyé et rechargé à l'aide de matière du Jura. Là également, la satisfaction des usagers, dont beaucoup de jeunes mères de famille et de personnes âgées, est

complète. Nous rappelons que la circulation des cycles et vélos moteur y est formellement interdite, de même que celle des chevaux, ânes et poneys, qui endommagent le sol si bien réparé par les cantonniers.

Sociétés locales

La municipalité a à nouveau réuni cette année les responsables des sociétés locales pour examiner avec eux les problèmes communs; la dernière réunion a porté tout spécialement sur l'équipement de la nouvelle salle de gym de Montfleury, qui sera probablement utilisable dès la fin de l'année.

La Fête cantonale des pupilles et pupillettes se déroulera cette année à Versoix les 16 et 17 juin; c'est à la Société fédérale de gymnastique, qui fêtera d'autre part cet automne son 100e anniversaire, qu'il incombe de mettre sur pied cette importante manifestation.

La fête nationale a été célébrée dans le même style que l'année précédente, mais encore améliorée. La participation a été particulièrement nombreuse, attentive et satisfaite; un orchestre, un feu d'artifice et le traditionnel feu de joie ont agrémenté la manifestation.

Au début du mois de mars dernier, le sympathique groupe littéraire ALROMA a attiré la foule des Versoisien et leurs amis dans notre salle communale lors de trois représentations d'une revue locale qui a certainement obtenu le plus grand succès connu à ce jour. Le bénéfice de ce spectacle, soit Fr. 4000,—, sera versé comme précédemment au fonds créé par ce groupe au profit des personnes âgées.

Etat civil et statistiques

31 mariages ont été célébrés et 14 décès enregistrés par notre office au cours de l'année 1972.

La population de Versoix, qui était de 5651 habitants fin 1971, a passé à 6058 habitants fin 1972, marquant ainsi une progression de 407 personnes.

La municipalité est heureuse d'accueillir ces nouveaux habitants, jeunes pour la plupart, qu'elle espère voir s'intéresser aux activités communales et participer à la vie de nos sociétés.

* * *

Le Conseil administratif a eu le grand plaisir de marquer successivement les noces d'or des époux Emile et Angèle Perriraz; Georges et Savinka Ditzoff; Henri et Jeanne Golaz; Jules et Marie Utzinger, ainsi que le 90e anniversaire de Mme Augustine Bianchetti-Rosset.

* * *

Le D.T.P. a pris la décision d'élargir la route cantonale de Sauverny sur le tronçon compris entre le Collège du Léman et le pont de l'auto-route.

Nous avons attiré une fois de plus l'attention du service des routes sur le danger sans cesse croissant, en raison de l'augmentation de la circulation, que présente le carrefour avec la route de l'Etraz, qui manque totalement de visibilité et comporte un STOP qui n'est pas toujours respecté. Plusieurs collisions sérieuses se sont produites ces temps derniers à cette croisée qui a connu des accidents mortels ces années précédentes.

* * *

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce rapport met en évidence les multiples problèmes qui se posent jour après jour à une commune en expansion; ce développement sous-entend un effort financier qui pourrait devenir excessif si l'on n'y prenait pas garde et qui nécessite une vigilance constante pour aller d'abord à l'essentiel.

C'est la raison pour laquelle nous vous prions, Mesdames et Messieurs, de continuer à l'avenir de faire preuve de la même modération et du même bon sens dans les propositions que vous faites au Conseil administratif. Nous vous remercions de l'excellent esprit qui anime nos séances; c'est de cette collaboration harmonieuse que dépend la bonne marche des affaires communales et c'est de cette façon que nous pourrons, ensemble, rendre les meilleurs services aux habitants de Versoix.

Le Conseil administratif a en outre le privilège de voir sa tâche grandement facilitée par un personnel communal compétent, ne ménageant ni sa peine ni son esprit d'initiative, et à qui il dit sa vive reconnaissance.

Versoix, le 9 mai 1973.

F. Chevallier, Maire
R. Courtois, Conseiller administratif
P. Wicht, Conseiller administratif

RAPPORT

sur le contrôle des comptes de l'exercice 1972

Conformément au mandat qui nous a été confié par le Conseil administratif, nous avons procédé à la vérification des comptes de la Commune de Versoix pour l'exercice 1972.

Remarques préliminaires

L'année 1972 a vu une refonte complète de la comptabilité communale. Un inventaire général des biens et dettes a été établi à la date du 1er janvier 1972 et a servi de base de départ à l'établissement de la comptabilité. Ce travail a été effectué sous notre direction. Le plan comptable adopté est celui proposé par le Département de l'Intérieur.

Une amélioration de la répartition des recettes et des dépenses budgétaires est également intervenue sur la base des directives cantonales. De ce fait, les comptes 1972 ne sont pas comparables avec ceux des exercices précédents.

La mécanisation de la comptabilité a permis d'obtenir des renseignements supplémentaires et des ventilations plus détaillées qu'auparavant, tout spécialement dans les rubriques de l'entretien des bâtiments et des travaux.

Bilan

Par rapport à l'année précédente, le bilan au 31 décembre 1972 se présente ainsi :

	31.12.1971	31.12.1972
Actif	Fr.	Fr.
Caisse et chèques postaux	20.058,14	82.752,54
Dépôts auprès de l'Etat	474.405,10	494.422,65
Banques	2.449.546,11	3.509.030,36
Débiteurs divers	18.551,95	44.410,70
Actif transitoire	10.047,80	14.862,30
Reliquats d'impôts à encaisser	403.631,07	564.312,22
Département des travaux publics	796.616,90	1.182.402,90
Placements	523.200,—	523.200,—
Travaux en cours	—,—	2.562.269,40
Matériel et mobilier	5,—	5,—
Terrains	1.469.421,—	3.094.421,—
Immeubles publics	3.186.742,—	3.019.442,—
Immeubles locatifs	410.000,—	410.000,—
Equipement sportif	194.836,—	189.486,—
Fonds spéciaux	148.986,64	156.846,19
Total de l'actif	<u>10.106.047,71</u>	<u>15.847.863,26</u>

Passif	Fr.	Fr.
Créanciers	116.241,19	—,—
Passifs transitoires	26.666,80	72.655,94
Dette communale consolidée, publique	4.919.861,15	9.166.358,—
Dette communale consolidée, immeubles locatifs	119.000,—	68.000,—
Provisions pour dépenses différées	81.703,—	76.982,15
Réserves Département des Travaux publics	796.616,90	1.182.402,90
Réserves diverses	286.128,10	1.123.299,75
Réserve d'exploitation des immeubles locatifs	—,—	12.692,90
Capital des fonds spéciaux	148.986,64	156.846,19
Capital communal	3.610.843,93	3.988.625,43
Total du passif	<u>10.106.047,71</u>	<u>15.847.863,26</u>

Le total du bilan a donc progressé de Fr. 5.741.815,55.

Les principales modifications sont les suivantes :

A l'actif :

Les avoirs en banques enregistrent une augmentation de Fr. 1.059.000,— consécutivement aux emprunts contractés en 1972, et pas encore entièrement utilisés, et de la constitution d'une réserve pour grands travaux (Fr. 431.040,—). Des accroissements sont également constatés en ce qui concerne les reliquats d'impôts à encaisser (Fr. 160.000,—) et le compte du Département des Travaux publics pour les taxes à disposition de la commune pour travaux d'équipement et d'épuration (Fr. 386.000,—).

Les travaux en cours se rapportent aux paiements effectués en 1972 pour la construction de l'école de Montfleury, le bâtiment de la voirie et du service du feu et l'avenue Lachenal.

Le poste « Terrains » a augmenté de Fr. 1.625.000,— consécutivement à l'acquisition de la parcelle du chemin de l'Etraz.

Au passif :

Le poste « Créanciers » est supprimé en raison principalement du remboursement à l'Etat de Fr. 100.000,— représentant le solde de la dette pour l'assainissement.

On relève également le fort accroissement de la dette communale consolidée, soit Fr. 4.246.496,85. Cette augmentation provient des Fr. 4.500.000,— d'emprunts contractés en 1972, moins les remboursements effectués (Fr. 253.503,15).

Les réserves auprès du Département des Travaux publics sont la contrepartie d'un poste de même montant à l'actif. Il s'agit des taxes encaissées par l'Etat et à disposition de la commune pour travaux d'équipement et d'épuration.

Les fonds de réserve communaux accusent une augmentation de Fr. 837.171,65 constituée par une attribution de Fr. 431.040,— à une réserve pour grands travaux prélevée du budget 1972 et, d'autre part, une augmentation de Fr. 406.131,65 de la réserve pour les travaux de

l'avenue Lachenal. Cette augmentation est d'ailleurs déjà absorbée par les paiements effectués en 1972 et qui figurent au bilan dans la rubrique « Travaux en cours ».

Enfin, le capital communal a augmenté de Fr. 377.781,50, montant correspondant au bénéfice accusé par le compte de pertes et profits.

Compte budgétaire des recettes et dépenses

L'exercice 1972 fait ressortir un excédent de recettes de Fr. 2.503,25, alors qu'il s'était élevé à Fr. 71.532,15 en 1971. Cette diminution de Fr. 69.028,90 s'explique de la manière suivante :

	Fr.
Accroissement des dépenses	240.712,—
moins :	
Accroissement des recettes	171.683,10
Différence comme ci-dessus	<u>69.028,90</u>

En raison des importantes modifications apportées en 1972 au plan comptable et à la répartition des recettes et des dépenses entre les diverses rubriques, une comparaison avec l'exercice précédent n'est pas possible.

Voici cependant le résumé des recettes et des dépenses de l'exercice 1972 comparées au budget :

	Budget 1972	Comptes 1972	Différence
	Fr.	Fr.	Fr.
Recettes			
Administration	15.200,—	13.298,45	— 1.901,55
Finances :			
— Centimes additionnels communaux	1.750.000,—	1.745.818,75	— 4.181,25
— Taxe professionnelle communale	65.000,—	70.323,80	+ 5.323,80
— Aide fédérale	52.000,—	55.532,—	+ 3.532,—
— Fonds d'équipement communal	245.500,—	204.893,55	— 40.606,45
— Divers	160.500,—	170.131,30	+ 9.631,30
Ecoles, bibliothèques, sports et loisirs	14.000,—	2.700,—	— 11.300,—
Police municipale, état civil	1.500,—	2.688,35	+ 1.188,35
Travaux publics	136.300,—	144.500,60	+ 8.200,60
Protection civile, service du feu	1.000,—	6.693,10	+ 5.693,10
	<u>2.441.000,—</u>	<u>2.416.579,90</u>	<u>— 24.420,10</u>

	Budget 1972	Comptes 1972	Différence
Dépenses	Fr.	Fr.	Fr.
Administration	293.860,—	300.142,70	+ 6.282,70
Finances :			
— Intérêts de la dette commu- nale	253.500,—	256.881,05	+ 3.381,05
— Amortissement de la dette .	254.000,—	253.503,15	— 496,85
— Attribution au fonds de réserve	431.040,—	431.040,—	—,—
Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs	71.350,—	82.678,25	+ 11.328,25
Police municipale, état civil . .	2.200,—	1.768,95	— 431,05
Travaux publics	946.650,—	923.419,80	— 23.230,20
Service social	72.400,—	60.773,65	— 11.626,35
Protection civile, service du feu	116.000,—	103.869,10	— 12.130,90
	<u>2.441.000,—</u>	<u>2.414.076,65</u>	<u>— 26.923,35</u>

Contrairement aux années précédentes, l'exercice 1972 est caractérisé par une légère moins-value du produit des centimes additionnels communaux, par rapport au rendement budgété. La valeur de perception du centime s'élève à Fr. 34.916,37 en 1972, contre Fr. 31.867,53 en 1971. On peut toutefois relever que le reliquat restant à encaisser au 31 décembre 1972 a augmenté de Fr. 137.470,15. Cette augmentation représente une valeur de Fr. 2.749,40 par centime additionnel.

Dans les dépenses, il y a lieu de relever la mise en « réserve pour grands travaux » d'un montant de Fr. 431.040,—.

Conclusions

Les vérifications que nous avons effectuées nous ont permis de nous assurer de l'exactitude du bilan, du compte de pertes et profits et du compte des recettes et des dépenses de l'exercice 1972 tels qu'ils sont reproduits dans les annexes ci-après.

La comptabilité est bien tenue et l'adaptation à la nouvelle organisation comptable est maintenant au point.

Nous tenons à relever que notre travail a été grandement facilité par les renseignements obtenus et la collaboration que nous avons rencontrée auprès du secrétariat de la Mairie.

Nous sommes ainsi en mesure de proposer sans réserve l'approbation des comptes de l'exercice 1972.

Genève, le 4 mai 1973.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE ET D'ÉTUDES FISCALES,
Emile GUBLER.

Bilan au**ACTIF**

	Fr.	Fr.
Trésorerie		
Caisse	6.617,70	
Chèques postaux	<u>76.134,84</u>	82.752,54
Dépôts auprès de l'Etat		
Compte budgétaire	273.765,35	
Compte de dépôt	<u>220.657,30</u>	494.422,65
Banques		
Caisse Hypothécaire	949.894,96	
Caisse d'Epargne	1.559.135,40	
Union de Banques Suisses	<u>1.000.000,—</u>	3.509.030,36
Débiteurs		
Etat de Genève : taxes d'équipement, d'épuration et d'écoulement	1.182.402,90	
Reliquats d'impôts à encaisser	564.312,22	
Débiteurs divers	44.410,70	
Actif transitoire	<u>14.862,30</u>	1.805.988,12
Placements		
327 parts Caisse Hypothécaire		523.200,—
Travaux en cours		
Bâtiments publics et routes		2.562.269,40
Immobilisations		
Terrains	3.094.421,—	
Immeubles publics	3.019.442,—	
Immeubles locatifs	410.000,—	
Equipement sportif	189.486,—	
Mobilier et matériel (pour mémoire)	<u>5,—</u>	6.713.354,—
Fonds spéciaux		
Actifs divers des fonds spéciaux		<u>156.846,19</u>
		<u>15.847.863,26</u>

31 décembre 1972

	Fr.	Fr.
Créanciers		
Passif transitoire		72.655,94
Dette communale consolidée		
Dette publique	9.166.358,—	
Dette des immeubles locatifs	<u>68.000,—</u>	9.234.358,—
Provisions pour dépenses différées		76.982,15
Fonds de réserve		
Travaux d'équipement	940.523,75	
Travaux d'épuration	52.053,50	
Travaux d'écoulement	189.825,65	
Protection civile (abris)	19.093,55	
Travaux avenue Lachenal	473.131,65	
Achats de terrains et travaux	120.000,—	
Grands travaux	431.040,—	
Réserves diverses	<u>80.034,55</u>	2.305.702,65
Réserve d'exploitation des immeubles locatifs		12.692,90
Capital des fonds spéciaux		
Fonds communal de bienfaisance	80.876,69	
Fonds de courses scolaires	14.947,80	
Prix Adrien Lachenal	1.046,35	
Fonds Marc Birkigt	<u>59.975,35</u>	156.846,19
Capital communal		
Solde au 1er janvier 1972	3.610.843,93	
Bénéfice de l'exercice 1972	<u>377.781,50</u>	
Capital au 31 décembre 1972		3.988.625,43
		<u>15.847.863,26</u>

**COMPTE DE PERTES ET PROFITS
DE L'EXERCICE 1972**

PRODUITS	Fr.
Boni budgétaire 1972	2.503,25
Amortissement dette communale consolidée	253.503,15
Augmentation reliquat centimes additionnels	137.470,15
Augmentation reliquat taxe professionnelle communale	23.211,—
Dette assainissement remboursée par budget	60.000,—
Dette assainissement remboursée par réserve	40.000,—
Intérêts non budgétés	75.751,65
	<hr/>
	592.439,20
	<hr/>
 CHARGES	
Amortissements sur immeubles publics	172.650,—
Augmentation intérêts courus sur emprunts	42.007,70
	<hr/>
	214.657,70
	<hr/>
 RÉSULTAT	
Bénéfice de l'exercice viré à capital	377.781,50
	<hr/>

COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1972

RECETTES

	Fr.
50. Administration	
50.30 Finances de naturalisation	366,65
50.31 Produit des amendes	12.931,80
51. Finances	
51.00 Intérêts des fonds placés	34.008,—
51.10 Centimes additionnels communaux	1.745.818,75
51.12 Taxe professionnelle communale	70.323,80
51.13 Part sur impôts gains immobiliers	8.057,—
51.14 Part taxes compagnies d'assurances	18.099,80
51.15 Part sur impôts bénéfiques d'aliénation	8.455,75
51.20 Redevance des Services Industriels	93.814,35
51.21 Subvention du Fonds d'équipement communal	204.893,55
51.23 Aide fédérale	55.532,—
51.30 Recettes diverses	7.696,40
52. Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs	
52.20 Subvention pour mobilier scolaire	2.700,—
53. Police municipale, état civil	
53.30 Produit de l'état civil	1.544,85
53.31 Produit des permissions de police	1.143,50
54. Travaux publics	
54.00 Locations diverses	20.709,65
54.01 Concessions au cimetière	4.556,90
54.20 Subvention de l'Etat pour routes	24.935,—
54.21 Subvention de l'Etat pour l'entretien de bâtiments	22.356,—
54.22 Autres subventions	66.310,75
54.30 Recettes diverses	5.632,30
56. Protection civile, service du feu	
56.20 Subventions pour bouches à incendie	2.316,60
56.21 Autres subventions et rétrocessions	4.376,50
Total des recettes	<u>2.416.579,90</u>

DÉPENSES

	Fr.
60. Administration	
60.00 Indemnités aux Conseillers administratifs	22.800,—
60.01 Indemnités aux Conseillers municipaux	5.354,70
60.10 Traitements du personnel administratif	72.309,60
60.15 Autres prestations au personnel	16.506,85
60.16 Prestations sociales en faveur du personnel	44.871,50
60.17 Contributions aux caisses de compensation	20.268,35
60.18 Indemnités spéciales	4.272,10
60.19 Allocations de vie chère au personnel	21.009,60
60.20 Assurances diverses	3.488,30
60.21 Fournitures et impressions	14.774,75
60.22 Matériel et mobilier administratif	18.750,90
60.23 Frais de ports, téléphone, chèques postaux	7.516,50
60.24 Frais de déplacements	945,—
60.25 Frais généraux divers	37.274,55
60.30 Allocations aux sociétés communales	10.000,—
61. Finances	
61.00 Intérêts de la dette communale	256.881,05
61.01 Amortissements de la dette communale	253.503,15
61.30 Attribution au fonds de réserve pour grands travaux	431.040,—
62. Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs	
62.10 Traitements	9.600,—
62.19 Allocation de vie chère	1.785,60
62.20 Mobilier scolaire	42.000,—
62.21 Assurance scolaire	965,85
62.22 Fête des écoles	6.904,55
62.23 Courses scolaires	3.624,—
62.24 Autres dépenses pour l'instruction publique	9.792,55
62.26 Entretien et renouvellement bibliothèque	5.005,70
62.28 Action en faveur de la jeunesse et des loisirs	3.000,—
63. Police municipale, état civil	
63.10 Indemnité au garde du canal	1.200,—
63.22 Frais pour l'état civil	568,95
64. Travaux et bâtiments publics	
64.10 Traitements des cantonniers	129.421,60
64.11 Traitements des concierges	66.319,95
64.19 Allocations de vie chère	53.574,50
64.20 Fermage de la voirie	93.059,05
64.21 Frais pour le traitement des ordures	75.690,30
64.22 Frais pour l'épuration des eaux	60.000,—
64.24 Frais d'études pour travaux	4.231,05
64.30 Entretien des lignes de tir	888,80
64.40 Entretien des bâtiments communaux et locations diverses	90.546,40
64.41 Services Industriels et chauffage des bâtiments	65.241,35
64.42 Assurances des bâtiments	13.404,90
	<hr/>
A reporter	1.978.392,—

DÉPENSES (suite)

	Fr.
	Report 1 978.392,—
64.43 Contribution foncière des bâtiments	3.852,60
64.50 Entretien et locations des emplacements communaux	37.257,55
64.51 Services Industriels et chauffage des emplacements	10.408,75
64.60 Entretien des chaussées et canalisations	200.000,—
64.61 Eclairage public	19.523,—
65. Service social	
65.20 Office social communal	44.607,—
65.31 Versement au fonds communal de bienfaisance	366,65
65.32 Allocations aux institutions sociales	15.800,—
66. Protection civile, service du feu	
66.11 Indemnités à la protection civile	3.600,—
66.12 Indemnités aux sapeurs-pompiers	4.749,—
66.20 Frais divers de la protection civile	9.531,25
66.21 Frais divers du service du feu	59.710,90
66.30 Participation à la construction d'abris privés	6.433,20
66.31 Subvention au poste permanent	19.844,75
Total des dépenses	<u>2.414.076,65</u>

RÉCAPITULATION

Total des recettes	2.416.579,90
moins :	
Total des dépenses	<u>2.414.076,65</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	<u>2.503,25</u>

TABLEAU DE LA DETTE

Année	Créanciers	Echéance emprunt	Montant	Solde au	Amortisse-
			initial	31.12.71	ments 72
			Fr.	Fr.	Fr.
1. Dette communale consolidée, publique					
1957	Caisse d'Epargne	1977	500.000,—	190.162,35	28.849,95
1961	Caisse de Crédit mutuel de Versoix		65.400,—	30.300,—	3.500,—
1962	Caisse d'Epargne	1982	2.000.000,—	1.344.373,35	95.892,15
1964	Caisse d'Epargne	1984	1.200.000,—	886.813,40	50.867,15
1969	Caisse d'Epargne	1989	500.000,—	468.212,05	17.035,20
1971	Caisse d'Epargne	1991	1.000.000,—	1.000.000,—	28.679,35
1971	Caisse Hypothécaire	1991	1.000.000,—	1.000.000,—	28.679,35
1972	Caisse Hypothécaire	1992	1.000.000,—	—,—	—,—
1972	Caisse nationale suisse d'assurances en cas d'accidents	1982	1.000.000,—	—,—	—,—
1972	Caisse d'Epargne	1992	1.500.000,—	—,—	—,—
1972	Union de Banques Suisses	1982	1.000.000,—	—,—	—,—
			<u>10.765.400,—</u>	<u>4.919.861,15</u>	<u>253.503,15</u>
2. Dette communale consolidée, immeubles locatifs					
	La Genevoise-Vie, hypothèque			69.000,—	1.000,—
	Régie Naef & Cie, cédules		50.000,—	50.000,—	50.000,—
				<u>119.000,—</u>	<u>51.000,—</u>

* Agio sur emprunt.

TABLEAU DES CRÉDITS

Désignation	Date de délibération	Crédits votés
A. Crédits liquidés en 1972		
Achat parcelle Giacobino, chemin de l'Etraz	28.2.72	1.625.000,—
Remboursement cédules hypothécaires grevant l'immeuble rue de l'Industrie	29.6.72	50.000,—
Remboursement solde dette assainissement		40.000,—
		<u>1.715.000,—</u>
B. Crédits en cours au 31 décembre 1972		
Réfection de l'avenue Lachenal		1.010.131,65
Ecole de Montfleury	11.10.71	5.670.000,—
Bâtiment voirie et service du feu	23.5.72	1.860.000,—
		<u>8.540.131,65</u>
TOTAUX		<u>10.255.131,65</u>

* Ces montants ne figurent pas à travaux en cours.

COMMUNALE AU 31 DÉCEMBRE 1972

Solde au 31.12.72	Taux	Echéance intérêts	Intérêts payés en 1972	Partic. du fonds d'équip. communal	Intérêts dus au 31.12.72
Fr.	%		Fr.	Fr.	Fr.
161.312,40	3 3/4	6.12	7.131,10	7.131,10	403,30
26.800,—	4 3/4	31.12	1.515,—	—,—	—,—
1.248.481,20	4 3/4	31.12	63.871,25	63.871,25	—,—
835.946,25	4 3/4	29.10	42.123,65	42.123,65	6.728,20
451.176,85	5 1/2	10.9	22.240,05	15.859,95	5.514,40
971.320,65	5 1/2	27.12	55.000,—	37.953,80	445,20
971.320,65	5 1/2	22.12	55.000,—	37.953,80	1.187,15
1.000.000,—	5 1/2	15.5	—,—	—,—	34.375,—
1.000.000,—	5	20.3-20.9	* 10.000,—	—,—	7.361,10
1.500.000,—	5 1/2	29.12	—,—	—,—	229,15
1.000.000,—	5 1/2		—,—	—,—	—,—
<u>9.166.358,—</u>			<u>256.881,05</u>	<u>204.893,55</u>	<u>56.243,50</u>
68.000,—	5 3/4	1.3-1.9	3.886,35	—,—	—,—
—,—	6 1/2		4.116,65	—,—	—,—
<u>68.000,—</u>			<u>8.003,—</u>	<u>—,—</u>	<u>—,—</u>

HORS BUDGET

Financement	Total payé au 31.12.71	Paiements effectués en 1972	Total payé au 31.12.72	Solde disponible
Emprunt	—,—	1.625.000,—	1.625.000,—	—,—
Compte de dépôt Etat	—,—	50.000,—	50.000,—	—,—
Prélèvement sur réserve pour travaux d'épuration	—,—	40.000,—	40.000,—	—,—
	—,—	1.715.000,—	1.715.000,—	—,—
	* 537.000,—	451.383,45	988.383,45	21.748,20
Emprunt et subvention cantonale	* 1.185,—	1.842.367,25	1.843.552,25	3.826.447,75
Emprunt	—,—	268.518,70	268.518,70	1.591.481,30
	538.185,—	2.562.269,40	3.100.454,40	5.439.677,25
	538.185,—	4.277.269,40	4.815.454,40	5.439.677,25

FONDS SPÉCIAUX

1. Fonds communal de bienfaisance

	Fr.	Fr.
Solde au 1.1.1972		77.390,94
Recettes 1972 :		
Don de M. Charles Craissati	200,—	
Don de M. Cédric Herbez	200,—	
Don de M. Albert Jaccard	200,—	
Don de Mme Mary Livadas	50,—	
Don de M. Othmar Rey	200,—	
Don anonyme	10,—	
Don anonyme	250,—	
Produit des placements et intérêts	2.525,50	
Remboursement impôt anticipé 1971	960,25	
Produit des naturalisations	1.841,65	
Virement du service social communal	1.800,40	8.237,80
		<u>85.628,74</u>
Dépenses 1972 :		
Secours versés		4.752,05
Capital au 31.12.1972		<u>80.876,69</u>

2. Fonds de courses scolaires

Solde au 1.1.1972		14.125,90
Recettes 1972 :		
Produit des placements et intérêts	647,70	
Remboursement impôt anticipé 1971	174,20	821,90
Capital au 31.12.1972		<u>14.947,80</u>

3. Prix Adrien-Lachenal

Solde au 1.1.1972		1.001,30
Recettes 1972 : Intérêts		45,05
Capital au 31.12.1972		<u>1.046,35</u>

4. Fonds Marc-Birkigt

Solde au 1.1.1972		56.468,50
Recettes 1972 :		
Intérêts	2.721,80	
Remboursement impôt anticipé 1971	785,05	3.506,35
Capital au 31.12.1972		<u>59.975,35</u>

Rapport de la Commission des finances
sur la vérification des comptes de l'exercice 1972

Mesdames, Messieurs,

La Commission des finances a procédé, le mercredi 17 mai, à la vérification des comptes pour l'exercice 1972, en la présence de :

- M. P. Wicht, conseiller administratif, responsable des finances.
- M. Genequand, président de la commission.
- MM. Bapst, Clément, Marquis, Naine, Piccot, Salamin,
conseillers municipaux.
- M. Lacroix, secrétaire de la Mairie, et M. Morzier, comptable.

Les membres de la commission avaient préalablement pris connaissance du Rapport effectué par la « Société Fiduciaire d'Etudes fiscales ». Ils ont effectué des sondages, ont demandé des éclaircissements et ont finalement approuvé tels qu'ils leur ont été présentés :

1. Le compte de pertes et profits communal

qui accuse un profit de Fr. 377.781,50

2. Le compte budgétaire

Recettes effectives	Fr. 2.416.579,90
Dépenses effectives	Fr. 2.414.076,65
Excédent des recettes	<u>Fr. 2 503.25</u>

L'exercice 1972 représente un excédent des recettes sur les dépenses de Fr. 2 503.25, montant viré au compte de Pertes et Profits.

La commission se plaît à reconnaître l'important travail de mise à jour de la comptabilité communale effectué par la « Société Fiduciaire et d'Etudes fiscales » représentée par M. Ch. Wicht. Elle remercie tout spécialement MM. Lacroix et Morzier pour la façon exemplaire dont les comptes sont tenus et prie le Conseil municipal de donner décharge au Conseil administratif pour la gestion de l'exercice 1972.

Le Rapporteur : P.M. SALAMIN

Délibération du Conseil municipal du 23 mai 1973

Le Conseil municipal,

Vu le rapport administratif et financier de l'exercice 1972 présenté par le Conseil administratif;

Vu le rapport de la Société Fiduciaire et d'Etudes fiscales sur le contrôle des comptes de l'exercice 1972;

Sur proposition de la Commission des finances;

A l'unanimité;

Décide :

1. Le rapport administratif présenté par le Conseil administratif est adopté;
2. Les comptes de l'exercice 1972 avec Fr. 2.416.579,90 aux recettes, et Fr. 2.414.076,65 aux dépenses, soit avec un excédent de Fr. 2.503,25 aux recettes, sont adoptés.

Certifié conforme au procès-verbal,

M. PERNET,

Présidente du Conseil municipal.

Fouilles sur la voie publique

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

Loi sur les routes de 1918

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 4 mètres au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées avant le **1er juillet**, à une hauteur qui ne doit pas dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes, la hauteur est réduite à 1 mètre.

Il est rappelé que l'emploi des tondeuses à gazon est interdit les dimanches et jours fériés.

Inhumations

En cas de décès, prévenir immédiatement la Mairie, qui se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'état civil indispensables, acte de naissance ou livret de famille.

Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, 19, rue du Rhône; téléphone 24 12 12.

Bibliothèque communale

Service de distribution : lundi, mercredi de 15 h. à 19 h. et samedi de 15 h. à 18 h.

Gendarmerie de Versoix, téléphone 55 10 21

Maître ramoneur

Raphaël Joye, 62, avenue des Grandes-Communes, ONEX, tél. 42 20 04.

Protection civile

M. Albert Jaccard, chef local. M. Michel Morzier, adjoint au chef local.

Renseignements divers

- Médecins :** Babel Pierre-A., chemin de Pont-Céard 42, tél. 55 22 46
Croci Daniel, rampe de la Gare 2, tél. 55 12 31
Genequand André, route de Suisse 62, tél. 55 22 42
Ramseyer Freddy, chemin Vandelle, tél. 55 23 95
Rychner Reynold, route de Suisse 62, tél. 55 14 54
Une garde médicale régionale est assurée les dimanches et jours fériés; la gendarmerie, tél. 55 10 21, vous indiquera volontiers le nom du médecin de service
- Médecins-dentistes :** Chevallier François, route de Suisse 47, tél. 55 20 95
Cottier Jean-François, rampe de la Gare 2, tél. 55 15 15
- Pharmacie :** Pharmacie de Versoix, M. Aladjem André, route de Suisse 64, tél. 55 10 00 et 55 10 01
- Paroisses :** Paroisse catholique romaine, M. le Curé Bayer, tél. 55 12 44
Paroisse protestante, M. le Pasteur Pierrehumbert, tél. 55 27 57
- Sociétés et groupements locaux :** « ALROMA », Société littéraire, président : M. Pierre Macheret, tél. 55 14 03
Association des colonies de vacances, président : M. André Dutoit, tél. 55 22 08
Costume Genevois, présidente : Mlle S. Genequand, tél. 55 24 02
Groupe des paysannes genevoises, Mme L. Serex, tél. 55 17 14
Société Fédérale de Gymnastique, président : M. Gérard Ramseyer, tél. 61 32 03
Sté de Tir de Versoix, président : M. Jacques Tesauri, tél. 98 10 92
Sté de Sauvetage, président : M. Félix Thalmann, tél. 55 13 42
Tennis-Club, président : M. Jean Leyvraz, tél. 55 15 76
Union Instrumentale de Versoix, président : M. Raymond Lacroix, tél. 55 24 28
Versoix Football-Club, président : M. Robert Pilet, tél. 55 10 75
Club Nautique de Versoix, président : M. René Schneckeburger, tél. 55 31 95
Versoix-Basket, président : M. Cl. Lehmann, tél. 55 29 11
Société de Quilles, président : M. J. Savary, tél. 55 10 08

Ecoles publiques

- Classes primaires :** Groupe Lachenal, M. Jean Tochon, maître principal, tél. 55 12 50
- Classes enfantines :** Groupe Lachenal, Mme Schulz, tél. 55 12 50
Ecole chemin Courvoisier, Mme Audergon, tél. 55 28 77
Pavillon chemin Argand, Mme Cavin, tél. 55 23 79
Classes Montfleury, Mme Berger, tél. 55 22 98
- Contrôle de l'Habitant :** Les autorisations de séjour, le dépôt et le retrait des actes d'origine, sont du ressort exclusif du Contrôle de l'Habitant, 1, rue David-Dufour, Genève.
- Chef de section :** Les arrivées et départs des citoyens astreints au service militaire doivent être annoncés au chef de section, Département militaire, 2, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève
- Services Industriels :** L'alimentation en eau, électricité et gaz est assurée par les S.I. de Genève, 12, rue du Stand, Genève
- Poids public :** Le pesage des camions et remorques jusqu'à 20 tonnes est admis à l'usine d'incinération de Richelien; se munir préalablement de bulletins au prix de 4 francs la pesée, auprès du secrétariat de la Mairie
- Décharges publiques :** Par décision des Autorités cantonales, en vertu de la loi sur la protection des eaux, les décharges d'ordures et de déchets divers sont formellement interdites sur le territoire communal. Les matières combustibles doivent être conduites à l'usine d'incinération de Richelien; les autres déchets à celle de Bernex